

Le parquet fédéral belge dissèque les comptes bancaires de la famille Tshisekedi

Africa Intelligence, 20 novembre 2025

Accusés de "prédation" dans les mines katangaises, plusieurs membres de la famille présidentielle sont sous enquête de la justice belge pour des faits présumés de "détournement et blanchiment de fonds". Cette dernière a demandé à consulter l'historique des comptes de la première dame congolaise, ainsi que de ceux des enfants et des frères de Félix Tshisekedi.



Félix Tshisekedi au Forum économique mondial de Davos, en Suisse, 2023. © Gian Ehrenzellzer / EPA / MaxPPP

La justice belge prend au sérieux la plainte déposée en juillet à Bruxelles contre neuf

membres de la famille du président Félix Tshisekedi, tous de nationalité belge. Ces derniers y sont soupçonnés de "prédation" dans le cadre de l'exploitation minière au Katanga. En Belgique, l'enquête est pilotée par la cheffe du parquet fédéral, Ann Fransen, une procureure rompue aux affaires de criminalité organisée. Le dossier d'information pénale porte sur des faits présumés de "détournement et de blanchiment de fonds". Il vise la première dame Denise Nyakeru Tshisekedi, trois frères du chef de l'État (Christian Tshisekedi, Jacques Tshisekedi et Jean-Claude Tshisekedi) et deux de ses enfants (Fanny Tshisekedi et Anthony Tshisekedi).

Ann Fransen a fait un bref déplacement début novembre à Kinshasa, au cours duquel elle a rencontré le ministre congolais de la justice, Guillaume Ngefa. Selon le parquet fédéral belge, cette visite prévue de longue date était censée "*poser les bases concrètes d'une coopération judiciaire dans les affaires pénales*" et ne concernait pas un dossier en particulier. Le communiqué du parquet fait seulement mention de "*plusieurs enquêtes en cours qui présentent des liens et des ramifi-*

cations entre les deux pays”. Contacté à ce propos, le garde des sceaux congolais n’a pas donné suite aux sollicitations d’*Africa Intelligence*.

Réquisitions bancaires

Pour mener ses investigations sur le dossier katangais, la magistrate s’appuie sur les services de la Direction centrale de la lutte contre la criminalité grave et organisée (DJ-SOC, un service rattaché à la police fédérale belge). Si l’avancement de l’enquête demeure incertain – le dossier n’a pas encore été confié à un juge d’instruction et reste à une phase préliminaire –, les autorités belges ont récemment adressé des réquisitions auprès de plusieurs banques pour vérifier certains mouvements de fonds. *Africa Intelligence* a pu consulter l’une d’entre elles, adressée à un

établissement belge, à qui le parquet a demandé à consulter l’historique des comptes bancaires de Denise Nyakeru Tshisekedi et de Fanny Tshisekedi. Contacté, le parquet fédéral s’est refusé à tout commentaire.

La plainte déposée à Bruxelles par des ONG et des associations katangaises accuse les membres du clan Tshisekedi d’avoir fait main basse, avec l’appui notamment d’acteurs chinois ou libanais, sur l’exploitation minière artisanale dans les provinces katangaises du Lualaba et du Haut-Katanga. Ce que semble confirmer un rapport interne du groupe kazakh Eurasian Resources Group (ERG), révélé en octobre par *Africa Intelligence* (AI du 06/10/25). Des assertions fermement réfutées par les principaux intéressés, qui estiment à l’inverse que leur nom de famille est usurpé depuis plusieurs années par des opérateurs désireux de s’implanter dans le secteur minier.